

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_033

Objet : Modification du tableau des effectifs

Séance du mardi dix février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trois février deux mille vingt-six.

Présents (58) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Jacques SIX (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12) :

Antony GAUTIER à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Pierre GRANDGENEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Céline SAUZEAU - Philippe DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Gaël DUHAMEL à Philippe GRIMBER - Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE à Jérôme DARQUES - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

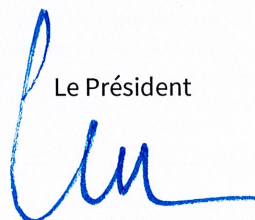
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 70

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_033

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

Conformément au Code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il vous est proposé :

- de créer un emploi à temps complet d'ingénieur territorial,
- de créer un emploi à temps complet de technicien principal de 2eme classe,
- de créer un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ere classe,
- de créer un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2eme classe,
- de créer cinq emplois à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1ere classe,
- de créer deux emplois à temps complet d'agent de maîtrise principal,
- de créer un emploi à temps complet d'attaché principal,
- de créer un emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ere classe,
- de créer deux emplois à temps complet d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
- de créer un emploi à temps complet d'infirmier en soins généraux hors classe,
- de créer un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2eme classe,

- de supprimer un emploi à temps complet de technicien principal de 2eme classe,
- de supprimer deux emplois à temps complet d'adjoint administratif,
- de supprimer un emploi à temps complet de d'adjoint administratif principal de 2eme classe,
- de supprimer un emploi à temps complet d'adjoint technique,
- de supprimer quatre emplois à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2eme classe,
- de supprimer deux emplois à temps complet d'agent de maîtrise,
- de supprimer un emploi à temps complet d'attaché territorial,
- de supprimer un emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2eme classe,
- de supprimer deux emplois à temps complet d'éducateur de jeunes enfants,
- de supprimer un emploi à temps complet d'infirmier en soins généraux,
- de supprimer un emploi à temps complet de rédacteur.

Vote :

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

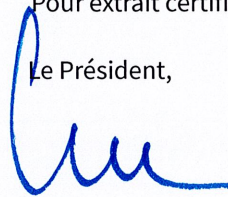
Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 10 février 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

